

La motion de l'honorable député de Beauce.

M. CASGRAIN — Je regrette que cette motion ait été faite à une époque aussi avancée de la session. Elle est probablement le résultat de quelque réflexion en retard chez l'honorable député de Beauce. Quoiqu'il en soit, je la prendrai comme elle vient.

Je suis surpris d'entendre les honorables messieurs de l'Opposition dénoncer avec tant de violence la décision du gouvernement au sujet de cette taxe qu'il lui faut maintenir. Je me demande comment des hommes peuvent faire une telle volte-face; car ce sont ces mêmes messieurs qui ont imposé ces droits en 1868. Dans le procès-verbal de la Chambre du 19 mai 1868, je trouve les noms des députés de Charlevoix, de Kingston, de Bellechasse et de Terrebonne au nombre de ceux qui votèrent pour l'imposition de ces droits. Il est vrai qu'ils étaient au pouvoir alors et qu'il leur fallait imposer quelques taxes pour se procurer un revenu. Ces messieurs ne se gênaient pas d'imposer des taxes ou d'augmenter la dette publique; mais aujourd'hui qu'ils ont laissé la dette dernière eux, ils ne veulent pas laisser au gouvernement actuel le pouvoir de prélever un revenu suffisant pour faire face aux obligations qu'elle impose.

L'honorable député de Joliette vante le tabac canadien, mais je ne crois pas que l'honorable monsieur et plusieurs de ses collègues aient la tête assez forte pour supporter ce narcotique, quoique ce tabac soit à la vérité trouvé satisfaisant par la classe agricole. Les gens des autres classes qui veulent se payer le luxe du tabac se procurent celui qui nous vient de l'étranger.

D'ailleurs, le tabac qui nous vient de la Belgique peut s'obtenir à meilleur marché que le tabac canadien. Les tabacs syrien et belge sont infiniment supérieurs au nôtre et sont certainement à meilleur marché. Par exemple, les cigares fabriqués en Belgique peuvent s'acheter à meilleur marché que ceux qui sont faits ici.

J'envisage cette question comme je crois qu'elle devrait l'être en ce pays. Je sais parfaitement que les cultivateurs ont besoin d'être protégés dans la cul-

ture de certains articles, je ne m'opposerai pas à cette protection; mais je ne vois pas quel bien peut faire cette motion, dont le seul but est de gagner au parti conservateur la faveur de la classe agricole. J'admets qu'il pourrait être d'un certain avantage pour les cultivateurs d'abolir ces droits. Ces gens croient qu'ils retirent un certain profit de la culture du tabac, bien que peut-être si la question était bien examinée, on verrait qu'ils se trompent et que cette industrie n'est pas aussi rémunérative qu'ils l'imaginent. Le seul avantage que les cultivateurs peuvent retirer de la culture du tabac est celui-ci: ils le récoltent en grande quantité et le placent sur le marché à prix réduit, vu sa qualité inférieure. Tout ce qu'ils peuvent dire c'est qu'ils le vendent. Ce tabac est mêlé au tabac étranger et ne paie pas de droits.

Jusqu'aujourd'hui les droits sur le tabac étranger ont été suffisamment élevés pour protéger le tabac canadien.

Quoiqu'il en soit, on se plaint de la taxe à laquelle est soumise le tabac du pays. Je crois qu'il serait très difficile d'abolir cette taxe, bien qu'elle ne fournisse pas grand'chose au trésor. Peut-être même la taxe payée sur le tabac du pays ne paie pas même les frais de perception; mais il ne s'ensuit pas qu'elle devrait être entièrement abolie. Je crois que le temps viendra où l'on pourra diminuer un peu les droits sur le tabac canadien et les augmenter légèrement sur le tabac étranger.

Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, il se récolte une grande quantité de tabac, et les cultivateurs croient que cette culture leur est avantageuse. Voilà le point important pour moi; et j'ai dernièrement présenté à la Chambre une requête d'un grand nombre de mes commettants, demandant que la taxe sur le tabac étranger fut haussée. Je ne veux pas dire que mes commettants aient tort ou raison en cela; mais c'est ce qu'ils veulent. Ils croient que puisqu'ils récoltent le tabac, il serait à leur avantage de faire augmenter les droits sur le tabac étranger. J'ai mon devoir à remplir; j'ai été député au Parlement pour représenter l'opinion de mes commettants. Je suis tenu de voir autant qu'il est en mon-